

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2015

### Compte administratif 2014

Monsieur le Maire rappelle que tous les documents budgétaires ayant été expédiés assez tôt, chacun a pu les étudier. Il présente le compte administratif 2014.

Après cet exposé Monsieur le Maire se retire et Monsieur MAILLARD soumet au vote l'approbation du compte administratif 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			552 633.22	
Opérations de l'exercice	909 314.94	1 114 235.40	279 648.39	780 781.35
<b>TOTAUX</b>	<b>909 314.94</b>	<b>1 114 235.40</b>	<b>832 281.61</b>	<b>780 781.35</b>
Résultats de clôture		204 920.46	51 500.26	
Restes à réaliser			122 415.23	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>204 920.46</b>	<b>173 915.49</b>	
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>204 920.46</b>	<b>173 315.49</b>	

### Compte de gestion 2014

*Le conseil municipal :*

- **déclare unanimentement** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte administratif 2014 du budget de la commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 204 920,46 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'inscrire et de voter la somme de 173 915,49 € en couverture du déficit d'investissement (article 1068) du budget primitif 2015 de la commune, et reprendre au 002 la somme de 31 004,97 €.

### Vote des 3 taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués ces dernières années pour les 3 taxes locales et propose de maintenir les mêmes taux pour 2015.

Après cet exposé il soumet au vote les propositions de taux suivants qui sont **approuvés à l'unanimité** :

Taxe habitation : 11,48 %  
Taxe Foncier bâti : 17,37 %  
Taxe Foncier non bâti : 120,27 %

### Budget primitif 2015

Après la présentation du budget, après les réponses aux remarques concernant certaines lignes du budget, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

adopte le budget primitif 2015 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 094 672,91 €  
- Recettes : 1 094 672,91 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 493 740,49 €  
- Recettes : 493 740,49 €

## Tarif Jumelage

Madame FAURE rappelle que le comité de jumelage reçoit pour le week-end de l'ascension une délégation du comité de jumelage de SENS de BRETAGNE.

**Famille d'accueil** week-end entier = 55€ par personne

**Famille d'accueil hors commune :**  
Week-end entier = 68€ par personne

**Famille hors jumelage :**  
Week-end entier = 68 € par personne

*Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les tarifs indiqués ci-dessus pour l'organisation du week-end jumelage.*

## Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un CAE. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé en CAE seront inscrits au budget.*

## Adhésion à la mission facultative accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- décide d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité (ou «établissement public») et pourra être actualisé par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

## Evolution du bureau de Poste

Pour rappel, la concertation dure depuis 2008, pour maintenir la présence postale dans notre commune, la Poste propose de faire reprendre l'activité du guichet, soit par un agent communal, dans le cadre d'une Agence Postale Communale (APC), soit par un commerçant ou un artisan, dans le cadre d'un Relais Poste (RP).

La Poste indique que la transformation du bureau en agence postale ou en relais poste est le moyen de conserver le service postal dans notre commune et d'éviter de subir les décisions d'organisation portées par la Poste. Dès lors que la Poste conserve la responsabilité de gestion du bureau avec ses moyens propres, elle garde toute liberté en matière de choix des horaires d'ouverture.

La Poste, par l'intermédiaire de Mesdames Lydia Boyer, Déléguée aux relations territoriales, et Nathalie Boyer, a donc rappelé ces éléments et, compte-tenu de la concertation qui dure depuis 2008, ainsi que des contraintes organisationnelles au niveau de la zone de Billom, a demandé une délibération du Conseil municipal quant à l'évolution du bureau vers un partenariat, avant mars 2015.

Sans délibération ou en cas de délibération négative pour un partenariat, elle indique que les modalités d'ouverture du bureau ne resteraient par en l'état. Elles pourraient être une ouverture de 16 heures par semaine avec des plages horaires regroupées sur 2 à 2,5 jours (mercredi, jeudi, vendredi).

Le Conseil municipal, depuis sa dernière séance, a comme prévu, mis à disposition du "Collectif Poste" qui demande le maintien du bureau, la salle des fêtes afin que celui-ci organise une réunion publique.

Des élus, et le "Collectif Poste" ont ensuite rencontré à nouveau Mesdames Lydia Boyer et Nathalie Boyer afin de leur faire part de leur souhait du maintien du Bureau de Poste.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

*compte tenu des réunions et débats ayant eu lieu concernant l'évolution du bureau de Poste, compte tenu des besoins de la population, qui est principalement une population active qui travaille dans l'agglomération Clermontoise, demande :*

- 1/ le maintien du bureau de Poste
- 2/ l'ouverture le samedi matin
- 3/ le maintien des 18 heures d'ouverture actuelle

*Enfin sur proposition de Monsieur DA COSTA Daniel, cette demande sera également transmise à la Commission départementale de Présence Postale Territoriale-CDPTT (négociation avec les représentants de La Poste les actions qui bénéficient du fonds de prérepartition et veille à une présence postale territoriale adaptée aux besoins des populations).*

## Convention de groupement de commandes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- 1/ de constituer avec le SIAREC un groupement de commande pour les travaux de réseaux d'eaux usées et de réseaux secs situés sur les rues Ralph Stackpole, Rue des Pradeaux et Rue de l'Étang.
- 2/ d'autoriser Monsieur Maurice DESCHAMPS, représentant la Commune de Chauriat, à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.
- 3/ de désigner Serge GAYTON, membre titulaire et François GONZALEZ membre suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande et de la Commission Ad hoc.

## SEMERAP Comité de Contrôle Analogue

Dans le cadre de son statut de Société Publique Locale la SEMERAP doit mettre en place le Comité de contrôle analogue. Il s'agit donc de désigner une personne qui représentera notre collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne, Monsieur **MAILLARD Guy**, pour représenter notre collectivité au sein du Comité de contrôle analogue de la Société Publique Locale SEMERAP.

## Permanences des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Permanences 1er tour du scrutin - 22 mars 2015					
Permanences	Président		Assesseurs		
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Suppléant
7H45 à 10H30	M DESCHAMPS	G MAILLARD	C BLAVIGNAC	C COGNET	M BRANDON
10H30 à 13H00	G MAILLARD	M DESCHAMPS	A FAURE	L POUGHON	H GEMINET
13H00 à 15H30	G MAILLARD	M DESCHAMPS	S GAYTON	N NÉNOT	S JORGE
15h30 à 18h00	M DESCHAMPS	G MAILLARD	F VERDIER	N VICENTE	F LACROIX
Dépouillement	M DESCHAMPS	G MAILLARD			

Permanences 2ème tour du scrutin - 29 mars 2015					
Permanences	Président		Assesseurs		
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Suppléant
7H45 à 10H30	M DESCHAMPS	G MAILLARD	C BLAVIGNAC	C COGNET	M BRANDON
10H30 à 13H00	G MAILLARD	M DESCHAMPS	A FAURE	L POUGHON	H GEMINET
13H00 à 15H30	G MAILLARD	M DESCHAMPS	S GAYTON	N NÉNOT	S JORGE
15h30 à 18h00	M DESCHAMPS	G MAILLARD	F VERDIER	N VICENTE	F LACROIX
Dépouillement	M DESCHAMPS	G MAILLARD			

## Campagne de stérilisation des chats

En avril, l'APA, organise une campagne de stérilisation des chats errants. Elle fournit les cages, c'est à nous de transporter les félins capturés, les chats malades sont euthanasiés, les autres sont castrés, ou stérilisés puis ramenés dans leurs quartiers.

Certains riverains sont déjà informés, il sera cependant nécessaire de les prévenir à nouveau des jours prévus pour cette campagne, afin qu'ils puissent garder leurs chats domestiques.

## Centre de Loisirs municipal

Il pourrait être envisagé de réaliser une peinture dite « Ardoise » sur un mur du Centre de Loisirs, cette peinture consiste à appliquer sur un ou plusieurs murs au pinceau ou au rouleau 2 couches de peinture ardoise. Après un simple séchage de 72 heures les enfants peuvent ensuite écrire, dessiner, s'exprimer dessus à la craie.